

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	TOULOUSE. D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.
6 41	1 14	6 6	2 ^h 20 s.	6 50	7 ^h 45 m.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
6 54	1 26	6 19	— Express.	8	8	4 53	11 11	5 37	»	»	»	8 11	12 31	5 38	7 45	11 54	5 10
7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. — D.	5 45	3 15	5 11	11 20	5 57	»	»	»	8 18	12 38	5 44	7 59	11 54	5 21
7 18	1 47	6 44	M-Libos. — D.	3 10	9	5 20	11 39	6 11	»	»	»	8 34	1 5	6	8 10	12 18	5 34
7 31	1 59	6 58	Fumel. — D.	3 18	9	5 31	11 52	6 25	»	»	»	8 42	1 14	6 6	8 31	12 32	5 59
7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	3 30	9 19	5 45	12 6	6 42	»	»	»	8 53	1 35	6 19	8 45	1 5	6 9
8 6	2 29	7 32	Duravel. — D.	3 39	9 28	5 55	12 16	6 56	»	»	»	9 4	1 44	6 25	8 54	1 25	6 18
8 13	2 35	7 39	Puy-l'Évêque. — D.	3 48	9 37	6 5	12 26	7 8	»	»	»	9 17	2 10	6 41	9 3	1 36	6 31
8 13	2 35	7 39	Gastillac. — D.	4 3	9 52	6 13	12 34	7 18	»	»	»	9 33	2 24	6 51	9 11	1 45	6 38
3 51	8 11	4 45	Luzach. — D.	4 16	10 5	6 22	12 43	7 28	»	»	»	9 44	2 45	7 1	9 25	2 22	6 55
11 46	4 37	2 48	Parnac. — D.	4 26	10 15	6 39	1 7	7 45	»	»	»	9 58	3 10	7 14	9 34	2 35	7
11 46	4 37	2 48	Mercuès. — D.	4 38	10 26	10 40	6 05	»	»	»	»	10 12	3 27	7 27	9 44	2 56	7 12
11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A.	4 46	10 43	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	»	»	»	11 46	»	»	9 56	3 9	7 22
															CAHORS. — A.	10 6	3 20

Cahors, le 27 Décembre.

LES FOURRAGES MILITAIRES

Pour clore la stérile session extraordinaire de 1887, la Chambre des députés, revenue enfin à un sentiment plus juste des intérêts du pays, a renvoyé au Sénat, après l'avoir elle-même adopté, un projet de loi tendant à substituer la gestion directe au système d'adjudications actuellement pratiqué dans le service des fournitures de fourrages militaires.

La commission des finances chargée par le Sénat d'examiner le projet n'a pas voulu se prononcer avant une étude approfondie ; mais elle a donné à entendre que ses conclusions ne seraient probablement pas défavorables. Il y a donc lieu de croire que dans un avenir assez prochain le mode d'achats préconisé par l'honorable M. Brice sera appliqué, et dès à présent il est permis d'en rechercher les conséquences.

La loi en elle-même est excellente. Conçue dans un esprit profondément libéral, elle a pour objet de faire profiter tout à la fois l'armée et le petit cultivateur de la suppression des gros intermédiaires.

Ce serait parfait, si dans la pratique les choses devaient se passer comme les a prévues le législateur. La gestion directe, en effet, nécessitant l'éparpillement de la demande, tous les producteurs seraient à même de participer aux marchés, tandis qu'avec le système des adjudications, un petit noyau choisi parmi les gros propriétaires, qui, produisant beaucoup, produisent à peu de frais, est seul admis à traiter avec l'adjudicataire, à moins pourtant que

celui-ci ne préfère abuser de son privilège pour s'approvisionner à vil prix en temps de crise

A première vue, il semble donc que le nouveau mode d'approvisionnement ait, sur l'ancien, une supériorité réelle, puisque le paysan, petit propriétaire ou fermier, traitant directement avec l'administration militaire, bénéficie, de part à demi avec elle, du courtage empoché jadis par l'adjudicataire, et réalise ainsi une rémunération suffisante pour encourager la production.

Dans un pays de grande ou même de moyenne culture, ce serait certainement ce qui arriverait, mais en France où l'étendue des exploitations flotte entre 6 et 15 hectares, n'est-il pas à craindre qu'on n'obtienne un résultat diamétralement opposé à celui qu'on se propose? — C'est aux cultivateurs qu'il appartient d'en décider.

La quantité de fourrage nécessaire à la nourriture des bestiaux, mise de côté, il reste à peine dans chaque ferme quelques milliers de kilogrammes dont le fermier puisse disposer. Or, si réduites que soient les demandes de l'armée, par l'extrême division des approvisionnements, elles excéderont toujours les offres individuelles. Faudra-t-il donc que pour compléter leurs provisions, les officiers préposés aux fournitures de fourrages courent de hameau en hameau, au risque de se heurter à des difficultés nées de l'impossibilité d'accorder leurs tarifs avec les exigences des producteurs. Une telle interprétation de la loi, disons-le bien vite, serait absurde, car elle aurait pour conséquence de paralyser le bon fonctionnement du service des approvisionnements de l'armée alors qu'il n'a pu entrer dans l'esprit du législateur que de mettre aux mains des

agriculteurs une arme pour se défendre.

A eux de savoir l'utiliser.

Si, n'écouter que leur âpreté au gain, les petits cultivateurs opposent aux sollicitations de l'administration militaire des exigences décourageantes, celle-ci s'adressera aux gros producteurs, plus raisonnables ; ou même, retombant aux errements du passé, traitera, sous le manteau, avec des industriels qui monopoliseront pour son compte aux moments favorables, de grandes quantités de plantes fourragères qu'ils lui rétrocéderont à prix fixe, dans la mesure de ses besoins.

Si, au contraire, sachant se contenter de prix suffisamment rémunérateurs, ils se montrent accommodants, leurs récoltes auront toujours un écoulement assuré et le but du législateur sera atteint. Qui sait même s'il ne sera pas dépassé? Car de la nécessité de s'entendre pour répondre aux fortes demandes, ou pour soutenir la concurrence que ne manqueront pas de susciter les grands propriétaires, peut naître l'idée d'associations défensives. La tâche des officiers préposés aux fournitures de fourrages serait, ce jour-là, singulièrement facilitée ; et ce jour-là aussi le crédit agricole cesserait d'être un mythe.

★★

INFORMATIONS

La Guerre

Depuis hier, l'inquiétude au sujet de la paix augmente dans les cercles diplomatiques. Les dépêches de Vienne annoncent que plusieurs nouveaux régiments ont reçu l'ordre de partir pour la frontière de Galicie. Il est question également de convoquer les Délégués à bref délai, pour leur demander les crédits supplémentaires, les ressources

qui avaient été mises à la disposition de M. Baland-Rhéty, ministre de la guerre, étant épuisées par les mesures militaires déjà prises.

Les congés de Noël sont supprimés pour les officiers et les soldats allemands qui appartiennent aux régiments cantonnés sur la frontière russe.

Les forteresses prussiennes de cette frontière viennent de recevoir des appareils électriques permettant de fouiller la campagne sur une longueur de 12 kilomètres.

Nouveau scandale Wilson. — M. Vigneau, juge d'instruction, poursuit, depuis trois semaines, une enquête très délicate et très compliquée, au sujet de faits délicieux imputés à M. Wilson. Il s'agit d'une nouvelle affaire de trafic de décorations n'ayant aucune connexité avec celle des généraux Caffarel et d'Andlau.

Depuis quelques jours, M. Wilson passe ses journées, on peut dire ses nuits, chez le juge d'instruction. Mardi, il ne quittait le cabinet de M. Vigneau qu'à onze heures du soir. Avant-hier, il était une heure du matin, lorsque M. Wilson sortait du Palais-de-Justice.

Trois individus, compromis dans cette nouvelle affaire, et convoqués en même temps que le gendre de M. Grévy, ont été arrêtés avant-hier, au sortir du cabinet du juge d'instruction, et immédiatement écroués au Dépôt. Ils se nomment : Armand Dreuil, Hébert et Antoine Ribaudiau. Le premier se donne comme agent de publicité ; les deux autres, comme agent d'affaires.

Ils se seraient entremis auprès de nombreuses personnes pour leur faire obtenir, grâce à l'influence de M. Wilson, la croix de la Légion d'honneur.

Samedi, M. Wilson était de nouveau convoqué dans le cabinet de M. Vigneau. Vers six heures, il regagnait sa voiture, qui l'attendait, devant le Palais de Justice.

Paris, 23 décembre.

Le Paris déclare tenir de source sûre les détails suivants sur la nouvelle affaire de décorations que poursuit en ce moment la justice, à laquelle le nom de Wilson est encore mêlé et pour laquelle trois arrestations ont déjà eu lieu.

L'agence des décorations dont s'occupe M. Vigneau avait de nombreuses relations en province.

76 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

X

OU LE CŒUR-SOMBRE TROUVE A L'IMPROVISTE LE PRÉTEXTE QU'IL CHERCHAIT POUR RETOURNER AU PLUS VITE A LA FLORIDA.

— A qui est-elle adressée ?
— Il n'y a pas de suscription.
— Car! cela s'embrouille. Est-ce tout ?
— Oui, il n'y a plus rien.
— Alors, enterrons au plus vite ce digne citoyen de la République mexicaine, puis après nous lirons la lettre.
— Es-tu prêt ?
— Je l'attends.
Cœur-Sombre enleva le cadavre dans ses bras et le porta près de la fosse.
Main-de-Fer le reçut, le coucha au fond du trou, et il sauta en dehors.
Les deux amis rejetèrent la terre, comblèrent la fosse, puis ils piétinèrent la terre.
Cela fait, ils ramassèrent les plus grosses pier-

res qu'ils trouvèrent et les entassèrent sur la tombe, afin de la sauvegarder contre les profanations des bêtes fauves.

Quant au cheval, après lui avoir enlevé les alforjas, ils le jetèrent tout simplement à l'eau.

Le courant le saisit et l'emporta ; quelques minutes plus tard il avait disparu.

— Hum ! dit Main-de-Fer en s'étendant à l'ombre et ouvrant les alforjas, voyons un peu les provisions de notre défunt ami.

L'examen fut vite terminé.

Probablement il n'eut rien d'attrayant pour le chasseur, car il envoya à la volée les alforjas dans le ruisseau rejoindre le cheval.

— Passons à la lettre, dit-il.

Cœur-Sombre décheta la lettre.

Il la lut rapidement des yeux, et il poussa une exclamation étouffée.

— Bon ! qu'y a-t-il encore ? fit Main-de-Fer.

— Voila qui est particulier.

— Quoi donc ?

— Cette lettre est écrite en français et, de plus, elle nous intéresse.

— Quelle bonne plaisanterie !

— Je t'en fais juge, écoute.

— Vas, répondit Main-de-Fer en battant le briquet avec le mecho du mexicain défunt.

Cœur-Sombre lut :

« Je vous remercie de m'avoir envoyé José Prieto.

« La nouvelle que vous me donnez est, en effet, très importante pour moi.

« Je savais son arrivée prochaine au Mexique, mais je la croyais encore en route.

« J'étais resté à Tubac tout exprès pour sur-

veiller son arrivée chez don Cristoval de Cardenas.

« Je m'étais trompé, puisque vous m'annoncez qu'elle est à la Florida.

« Ce soir je quitterai Tubac et, toutes affaires cessantes, je me rendrai moi-même à la Florida.

« Je comptais sur vous pour me donner un coup de main.

« Mais, d'après ce que vous me dites, il vous est impossible de venir. Je le regrette d'autant plus, que je serai seul. N'ayant pas la force, j'agirai de ruse.

« J'ai bon espoir de réussir. Nul ne me soupçonnera, j'aurai donc mes coudées franches.

« Dussé-je la tuer, cette fois, elle ne m'échappera pas.

« Dans tous les cas, ainsi que nous en sommes convenus, je vous rejoindrai avant quatre jours au Palo Quemado, et, je l'espère, avec elle.

« Encore une fois, merci ! »

— Signé, ajouta Cœur-Sombre.

— Oui, voyons un peu la signature, c'est l'important.

— « L'ami que vous savez », termina Cœur-Sombre.

— Comment, l'ami que vous savez ? Et après ?

— Voilà tout, il n'y a pas d'autre signature.

— Patatras ! fit Main-de-Fer ; ni vu ni connu, je l'embrouille !

— Que penses-tu de cette lettre ?

— Ce que tu en penses aussi probablement.

— C'est-à-dire ?

— Que cette lettre se rapporte à la comtesse et qu'elle est exposée à de grands dangers de la part de cet ami, que l'autre sait, le destinataire inconnu de la lettre.

— Telle est aussi ma pensée. Ah ! j'ai eu grand tort de me séparer ainsi de cette généreuse femme !

— Ah ! tu le reconnais, maintenant ?

— J'en suis désespéré. Que faire ?

— D'abord, ne pas te chagriner ainsi, ensuite réfléchir que si tu n'avais pas fait cette belle escapade, tu ne saurais rien du danger de la comtesse, et que tu as eu raison sans le savoir, ainsi que cela arrive souvent lorsqu'on se laisse aller à faire des coups de tête.

— En effet, c'est Dieu qui nous a conduits ici.

— Comme tu voudras ; mais maintenant que comptes-tu faire ?

— Tu me le demandes ? La sauver à tout prix.

— Très bien, alors je crois que nous ferons bien de tenir un conseil médecine, afin de bien nous entendre.

— Je ne demande pas mieux, tenons un conseil médecine ; seulement, arrangeons-nous de façon à ce qu'il ne dure pas longtemps.

Sans plus discourir, ils s'assirent alors en face l'un de l'autre.

Puis ils bourrèrent leurs calumets indiens et ils les allumèrent.

Après avoir fumé pendant quatre ou cinq minutes sans échanger un mot, Main-de-Fer dit à son ami :

— C'est à toi de parler d'abord ; va, je t'écoute.

— Soit, répondit Cœur-Sombre. J'ai le pressentiment que cette lettre sans suscription et sans signature est écrite par notre ennemi Feliz Oyandi, à notre autre ennemi le Mayor.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

On a aussitôt envoyé des commissions rogatoires dans le département. Il n'y a pas eu de plainte sur cette affaire-ci, mais, par les saisies de papiers et de correspondances, on a eu trace de négociations entre des agences et des amateurs de décorations.

Une de ces agences était au faubourg Saint-Honoré; elle tenait aussi l'article des décorations étrangères. On a su entre autres choses qu'un banquier avait offert 20,000 francs s'il réussissait à avoir un ruban.

Des lettres de Wilson ont été naturellement mêlées à cette dernière affaire. Il n'écrivait pas lui-même, mais il faisait écrire par son secrétaire, sur des lettres à en-tête de l'Elysée et de la Chambre des députés.

Ces agents envoyaient des circulaires, donnaient l'adresse, à Bruxelles; les amateurs y écrivaient et les indications revenaient aux agents français qui se mettaient aussitôt en rapport avec les amateurs.

Je puis même donner ce renseignement précis, d'après des renseignements pris à bonne source: on peut évaluer à 300 feuilles par jour le nombre de lettres à en-tête de la Chambre qu'usait Wilson.

A l'heure actuelle, la complexité de Wilson, dans l'affaire de vente de décorations dont l'instruction est confiée à M. Vigneau, est surabondamment établie.

J'ajoute que M. Vigneau, qui est actuellement chargé de cette affaire, est un ancien substitut du procureur de la République de Paris; il a été récemment nommé juge d'instruction.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DANS LE LOT

Voici qui est bel et bien décidé.

Cinq candidats vont briguer les suffrages des délégués sénatoriaux du Lot.

MM. Roques et Calmeilles, républicains modérés.

M. Rozières, candidat républicain indépendant.

MM. de Verninac et Béral, candidats républicains radicaux.

Comme on le voit, toutes les nuances du parti républicain sont représentées, et pas une candidature réactionnaire ne se produit.

Tout est donc pour le mieux et il semble que tous les organes de l'idée républicaine doivent se réjouir et chanter à l'unisson cet accord touchant sur les principes qui leur sont chers.

Qu'importent, en effet, les questions de personnes, lorsqu'il s'agit de faire triompher les principes! Et quel est le journal assez osé pour prétendre que la République ne triomphera pas dans le Lot, quels que soient les élus du 5 janvier.

A tout seigneur, tout honneur:

Voici la lettre que M. Rozières, candidat aux prochaines élections sénatoriales, adresse aux journaux du département:

Monsieur le directeur,

Appelé à Cahors pour assister à la séance du conseil départemental de l'instruction publique

dont j'ai l'honneur de faire partie, j'apprends que l'on fait courir le bruit que je renonce à être candidat aux élections sénatoriales du 5 janvier.

Je n'ai point à apprécier le mobile qui dirige les auteurs de cette nouvelle, que rien n'autorise d'ailleurs à répandre.

Je suis candidat aux prochaines élections sénatoriales, *candidat républicain*, estimant que le terrain politique appartient à tout le monde et que rien n'est plus démocratique que la multiplicité des candidatures. Je suis candidat sans acrimonie, sans arrière-pensée, désirant faire le bien pour tous et à tous, comme aussi fermement résolu à ne jamais céder à des idées de vengeances et de représailles.

Je compte sur vous, Monsieur le directeur, pour voir ma lettre reproduite dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, etc.

J. ROZIÈRES

Ancien député, conseiller général.

Le Réveil inaugure cette campagne de concorde et d'apaisement par la déclaration pleine de sagesse d'un des candidats les plus importants:

M. Béral dédaigne absolument et avec juste raison les violentes attaques que certains esprits chagrins insèrent dans des journaux de la localité.

Deux mots le caractérisent: Intelligence et Travail.

Jusqu'au *Clairon* qui, tout en jetant dans la mêlée sa note criarde, soutient les candidatures républicaines:

Si ces gens-là sont si certains d'un succès éclatant, s'ils ont l'assurance de n'avoir pas à lutter contre des adversaires, pourquoi font-ils tous les jours, ou du moins, chaque fois qu'ils paraissent, de si pressants appels aux électeurs sénatoriaux. Ce ne sont chaque fois, que recommandations nouvelles, qu'exhortations plus instantes.

Il me paraît cependant que, lorsqu'on ne craint rien, on n'a pas besoin de s'entourer de tant de précautions pour prévenir un danger auquel on ne croit pas.

C'est qu'il n'en est pas précisément ainsi qu'ils voudraient l'insinuer, et derrière cesrodomontades, sous ces apparences de confiance et de tranquillité, se cache une appréhension, bien justifiée d'ailleurs.

Les journaux républicains savent que le crédit des sénateurs sortants est singulièrement ébranlé depuis qu'on les a vus soutenir toutes les lois iniques et impopulaires. Ils n'ignorent pas, quoi qu'ils disent, que l'estime des honnêtes gens de tous les partis se concentre tout entière sur deux noms qui jouissent d'une popularité qui va toujours grandissant: MM. Roques et Calmeilles.

Ce qui excite plus encore leur dépit, c'est que MM. Roques et Calmeilles sont deux républicains qui n'ont pas voulu sanctionner de leur approbation les infamies administratives, et c'est aussi de voir le courant sympathique qui s'établit du côté de ces deux honorables citoyens.

Voilà tout le secret de ces appels désespérés adressés constamment aux délégués sénatoriaux.

Le *Républicain* a des préférences, c'est son droit et il les affirme par un pari:

En supposant cinq candidats, et en admettant toutes les compromissions, nous ferons un pari avec qui voudra, que MM. Béral et de Verninac, nos

coudoyé par l'héroïsme des sentiments, la grasse normandie égayée par Olivier Basselin, l'inventeur des Vaux-de-Vire et soulevée contre l'anglais par l'ouvrier Cantepie qui devrait être célèbre et qui est oublié, on comprend que ce milieu familial, mais empreint alors d'une couleur toute spéciale, ce moment caractéristique, ces actes vaillants aient enthousiasmé M. Dillaye, et inspiré pleinement le crayon savant, large, animé, de M. Sandoz. Jeanne la Lorraine, dont le glorieux supplice forme un des premiers tableaux du livre, le robuste Cantepie en ses habits de travailleur qu'il mêle bientôt au harnais de guerre, la gracieuse Odette de Châteaufort, Zita la bonne Maugrabine, la figure réjouie du tailleur-pilote Olivier Basselin, le roi Charles VII et les chefs des Anglais nos ennemis, passent tour à tour devant les yeux dans les compositions étudiées, vivantes et vraiment magistrales de l'artiste qui est ici mieux qu'un illustrateur, ayant donné pour accompagner cet émouvant récit, un peu plus que des dessins, presque de petits tableaux.

Dans la même collection, à côté du *Désert*, le petit chef-d'œuvre d'Eudoxie Dupuis, à côté de ses pittoresques *Héritiers de Montmercy*, cet auteur, dont le nom est si cher à l'enfance, a placé cette année le *Petit Lord*, touchant et curieuse histoire adaptée de l'anglais de F.-H. Burnett, illustrée par Birch. C'est la conquête de la vieille Angleterre par la jeune Amérique en la personne d'un aimable et spirituel enfant de dix ans, né à New-York, que son grand-père anglais détestait d'avance sans l'avoir vu et qui, mandé par lui, pour des raisons majeures, le désarme par sa bonté native, le charme par sa gentillesse, enfin

deux sénateurs républicains, auront plus de cent voix de majorité.

Avis à leurs adversaires!

Allons, Messieurs, les enjeux sont ouverts.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'un organe nouveau, destiné à soutenir les candidatures de MM. Roques et Calmeilles, va paraître ce soir même, et nous fournira des éléments nouveaux pour cette Revue de la presse locale, très intéressante en ce temps d'élections sénatoriales.

* *

Castelnau. — Nous tenons de source certaine que M. Jules Mazelié, docteur en droit, propriétaire à Castelnau, qui s'est présenté en 1883 aux élections du conseil général, comme candidat républicain, se présentera de nouveau aux prochaines élections, toujours comme candidat républicain.

Contributions indirectes. — Par décision du directeur général des contributions indirectes, M. Flourous, commis de direction à Ancey (Haute-Savoie), est nommé commis principal de direction à Cahors, (emploi créé).

Bourses du Lycée. — Par décision de M. le recteur de l'académie de Toulouse, ont été accordées: une bourse entière de demi-pensionnaire au jeune Pierre-Grossot; une bourse entière aux jeunes Jean Ferran et Campmas; trois quart de bourse au jeune Ausset.

Ligne ferrée de Cahors à Brive. — Nous apprenons qu'afin de pousser plus activement les travaux qui restent à exécuter sur la ligne ferrée de Cahors à Brive, on vient d'envoyer sur divers chantiers de cette ligne, et notamment sur les points où les travaux sont le plus en retard, des appareils électriques destinés à fournir une lumière suffisante pour éclairer les équipes d'ouvriers qui doivent travailler pendant la nuit.

L'infanticide d'Arcambal. — Marie Escrouzilles, d'Arcambal, accusée d'infanticide, dont nous avons annoncé tout récemment l'arrestation, a enfin indiqué l'endroit où elle avait enterré son enfant nouveau-né. Après l'avoir roulé dans un de ses vieux jupons, elle l'avait enfoui dans un trou creusé dans un champ voisin de son habitation. Le petit cadavre ne portait aucune trace de violence; l'autopsie a, cependant, démontré que l'enfant était né à terme et qu'il avait vécu.

Grève. — Les ouvriers du tunnel des Roques, sur la ligne ferrée en construction de Cahors à Brive, viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de cinq centimes par heure de travail.

Un groupe de cinquante à soixante grévistes se sont portés sur les chantiers voisins afin d'obliger leurs camarades à suivre leur exemple. Des menaces auraient été adressées aux récalcitrants. Plusieurs brigades de gendarmerie sont sur les lieux.

On nous annonce au dernier instant que la

force le vieillard à l'aimer sans rien faire pour cela, rien qu'en laissant agir sa nature profondément aimante et tendre. Aussi, quelle adorable physionomie morale a ce petit-fils d'un riche pair d'Angleterre, qui grandit ingénument aux Etats-Unis, au milieu d'amis dévoués et sûrs, mais fort peu aristocratiques, sans se douter qu'il doit hériter de tant de grandeur et de fortune, et qui, fort étonné d'ailleurs quand ces honneurs et cette richesse viennent le chercher, fait tout naturellement tourner tout ce bonheur au profit des compagnons de sa libre enfance, de sa mère surtout qu'il réconcilie avec son aïeul, enfin de ceux même parmi lesquels il vient vivre en Angleterre. Il ne suffit pas au petit lord en herbe d'être pris comme héritier par son grand-père faute d'autre successeur de son nom, il veut qu'on l'aime et qu'on aime aussi ceux qu'il aime et presque inconsciemment s'arrange si bien pour cela que le vieillard anglais, malgré son horreur pour tout ce qui vient d'Amérique, lui accorde tout ce qu'il veut pour lui et pour tous les braves gens qui lui ont voulu du bien. Ce qui doit surtout plaire au public enfantin dans cette naïve et curieuse histoire, ce sont tous ces piquants détails qui abondent dans la peinture de l'enfance du futur lord à New-York, de sa traversée, de son installation dans ses grandeurs inattendues. La sympathie qui s'attache aux figures principales, la gaieté qui se mêle à la plupart des incidents doivent faire de ce livre un de ceux que le jeune âge dévore. — Dans la même collection que le *Petit Lord*, la joyeuse *Mission du Capitaine*, de M. de Charlieu, est illustrée par Sandoz, de même que *Mont-Salvage*, conte de fées sans fées, de S. Blandy. Le

grève vient de cesser. Les entrepreneurs ont fait droit en partie aux réclamations des grévistes.

Allumettes. — L'administration des allumettes, prévenue qu'un espagnol fabriquaient d'excellentes allumettes au Jeu de Paume, s'est empressé, d'aller, aidée de la police, opérer la saisie de ces produits vraiment supérieurs en comparaison des siens et de faire dresser un procès-verbal.

Le malheureux industriel est déjà nanti de 300 fr. d'amende et de 3 mois de prison.

Accidents. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, un accident qui pouvait avoir les plus graves conséquences est arrivé à un habitant de Gourdon.

Vers les 3 h. 1/2 du matin, et par une nuit des plus obscures, le sieur Penchenat, ancien employé au greffe du tribunal de Gourdon, se rendait au quartier du Foirail pour faire lever une femme de service, lorsqu'arrivé près du jardin situé entre le café Gerbié et l'hôtel Barodé, et croyant toujours marcher de pied ferme sur la promenade, le terrain venant à lui manquer, il fut précipité dans le jardin à une hauteur de près de 3 mètres. Penchenat se releva de lui-même et put regagner son domicile où il constata qu'il s'était déboîté le bras droit à la hauteur du coude et qu'il s'était fait de fortes contusions à une jambe.

Il serait temps, ce nous semble, que la municipalité se décidât enfin à faire construire un parapet ou une rampe en fer à cet endroit si dangereux pendant la nuit, car c'est le cinquième ou le sixième accident de cette nature qui se produit.

Nous espérons que nos conseillers n'attendront pas qu'il soit arrivé une catastrophe pour remédier à ce déplorable état de choses. La sécurité publique l'exige.

Quant à Penchenat, si sa chute s'était produite 20 centimètres plus en avant, il se serait infailliblement brisé la tête sur des roues de voiture ou des charrues entassées dans ce jardin.

— Mercredi dernier, un bien déplorable accident est arrivé à Saint-Projet, canton de Gourdon.

Le nommé Bos, Jean, âgé de 47 ans, entrepreneur à Concorès, faisait cooper des chénes pour traverses, dans un bois situé aux environs de St-Projet. S'étant placé un peu trop près de ces chénes pour les voir tomber, un de ces arbres s'accrocha aux branches d'un autre, ce qui le fit dévier dans sa chute et tomba sur la tête de Bos. Celui-ci s'affaissa sur le sol, et malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le malheureux expira à onze heures.

La folie du Vigan a été un véritable désastre pour les éleveurs de cochons. Malgré la présence de nombreux marchands étrangers c'est à grand-peine si ces animaux ont été vendus de 30 à 37 fr. les 50 kilos. Aussi le commerce local s'est-il ressenti de cette baisse de prix.

Prudhomat. — *Disparition.* — Le sieur François Bargues, du hameau de Granou, commune de Prudhomat, parti le 17 septem-

LIVRES D'ÉTRENNES DE LA LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

La librairie Ch. Delagrave, on le sait, ne donne pas d'ouvrages illustrés que ne fasse brillamment valoir un luxe de bon aloi. On paraît y savoir à merveille ce qui fait le bel aspect, la parure artistique, le coquet habillage d'un volume. Ce qui est surtout à remarquer, c'est que, tout en étant, dans ses beaux livres de cette année, absolument fidèle à ces traditions, la maison Delagrave n'en met pas en vente qui soient vraiment coûteux. Les plus chers sont à treize francs, reliés, et plusieurs collections sont mises en ligne qui, parées à peu près avec les mêmes soins, sont marquées de prix tout à fait modestes. Voilà pour les conditions extérieures dans lesquelles se présentent les livres que nous allons passer en revue. Quant à leur dedans, à leur âme, à leur valeur morale, il suffirait à la rigueur, pour en donner l'idée, de rappeler qu'ils sont nés là, dans une des vieilles librairies classiques qui passent pour les meilleures, une de celles qui tâchent le mieux à mériter ce nom et ce renom.

Les *héritiers de Jeanne d'Arc*, forment l'un de ces beaux volumes à 13 francs. C'est un grand roman historique. La première moitié du quinzième siècle, ce temps où le cœur de notre France (qui n'avait jusque-là vécu d'une même vie) battait enfin vraiment ses premières pulsations, époque féconde en malheurs, mais pleine aussi de gloire, où les patries locales commencent à s'effacer et à se fondre dans la mère-patrie unie devant l'invasisseur, cette période où le pittoresque des usages, des costumes et des habitations est

Vœu de Nadia, de Henri Gréville et *L'Espion des écoles* de Louis Ulbach sont deux modèles du roman chaste; le premier est illustré par Adrien Marie.

La *Farce de Pathelin* est offerte par M. Gassies des Brulies, non dans la prosaïque adaptation qui nous égayait encore par sa force comique, mais en vers du même rythme qui a jadis charmé nos aïeux, où les mots qui n'ont pas vieilli sont conservés à leur place, avec des rimes sonores, avec quelque chose d'achevé, de brillant, qui permet de goûter d'autant mieux la fidélité à l'ancien texte. 16 dessins en taille-douce de Boutet de Monvel accompagnent ce bijou typographique.

On sait que depuis l'an dernier, ce que Jazet, un des premiers parmi nos peintres militaires a mis de talent dans les 52 phototypies qui illustrent *l'Histoire de l'école de Saint-Cyr*. Il a reproduit les aspects intérieurs, les uniformes anciens et actuels, la vie intime de la première école militaire du monde. Le texte rappelle les origines de la maison, retrace les souvenirs des promotions passées, s'arrête sur les règlements et les coutumes d'aujourd'hui. C'est ce que demandent tous ceux qui s'intéressent au premier bataillon de France.

(A suivre).

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE Chémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

bre dernier, pour la foire de Vayrac, n'a plus reparu depuis à son domicile. Signalement : 33 ans, taille 1 mètre 65, figure ovale, menton rond, yeux gris, cheveux châtain, barbe châtain foncé, front découvert. Au moment de sa disparition, Bargoès portait un chapeau d'étole en jonc et un vêtement complet vert.

Saint-Céré. — Notre foire du 22 a été bien pourvue de bestiaux et de denrées. Beaucoup d'affaires. Voici les cours.

Boeufs destinés à la boucherie, de 25 à 26 fr. les 50 kilos (hausse); moutons destinés à la boucherie, de 50 à 60 centimes le kilo; porcs gras, de 45 à 50 fr. les 50 kilos; les volailles étaient livrées au prix de 1 fr. le kilo; œufs, 1 fr. 05 la douzaine; châtagnes, de 1 fr. 50 à 1 fr. 65 la quart; pommes de terre, de 60 à 65 centimes la quart; blé de 16 à 20 fr.

Bretenoux. — Il a été établi à Bretenoux douze foires, qui se tiendront le 12 de chaque mois.

La foire de Sainte-Catherine se tiendra comme d'habitude.

Les marchands forains sont prévenus que les bancs seront gratuits.

Tribunal correctionnel de Cahors
Audience du 22 décembre.

Très chargée, l'audience correctionnelle du 22 décembre; quinze affaires inscrites au rôle ont été jugées.

François Richard, âgé de dix-sept ans, de la commune de Saubiac, pris en flagrant délit de vagabondage, a été condamné à quinze jours de prison et à 16 fr. d'amende.

Mathilde Raujols, trente-cinq ans, ménagère à Puygarde (Tarn-et-Garonne), dont nous avons tout récemment raconté les exploits dans l'église de Limogne, où elle a été surprise volant des bijoux, a été gratifiée de treize mois de prison.

Un vagabond, déjà pourvu de douze condamnations pour vols ou vagabondage, le nommé Claude-Benoit Thomonier, prévenu d'outrages aux agents de la force publique, de rébellion, d'ivresse et de mendicité, s'est vu condamner à quinze jours de prison.

Deux individus prévenus d'avoir détourné ou soustrait des objets saisis à leur préjudice, les nommés Jean Nadal, de Laroque-des-Arcs, et Pierre Gayette, de Calamane, ont été condamnés, le premier à 25 fr. d'amende et le second à huit jours de prison.

Théophile Mazelié (22 ans) et Victorine Mazelié (20 ans), de Cahors, ont pincé trois jours de prison, pour avoir volé des caps de vigne.

Une amende de 50 fr. a été infligée au sieur Antoine Bonhomme, cultivateur à Saint-Cernin, pour avoir, le 16 novembre dernier, exercé des violences et voies de fait sur la personne de Jean Rigouste et lui avoir adressé des menaces de mort.

Léontine Carrière, épouse Mercadier (30 ans) prévenue d'avoir à Laramière, en août dernier, frauduleusement soustrait 9 poulets au préjudice du sieur Delon, est condamnée à quinze jours de prison.

Un sieur Elie Blavier, cordonnier à Vers, convaincu d'avoir volé une certaine quantité de maïs sur pied, en a été quitte pour 6 francs.

Enfin cinq condamnations à 25 fr. d'amende ont été infligées à un nombre égal de chasseurs, non moins de permis de chasse.

Nouveau journal. — On nous annonce pour très prochainement, l'apparition d'un nouveau journal hebdomadaire, la *Chronique bordelaise*. Encore un! dira le public.

Rassurez-vous, lecteurs. Le nouveau canard ne sera pas politique. Il limitera son vol aux horizons de la littérature, des arts, des théâtres, du sport, sans exposer ses ailes à la flamme dangereuse des partis.

Amuser, tel est son programme, son espérance.

Pour le remplir, la « Chronique bordelaise » a fait appel au concours des plumes les plus autorisées. Elle accueillera en même temps avec bienveillance les œuvres des jeunes.

Le prix d'abonnement est fixé à 3 fr. 50 par an; le prix du numéro, à dix centimes. Pour tous renseignements, s'adresser à l'administration de la « Chronique bordelaise », 30, place Pey-Berland, Bordeaux.

Dès aujourd'hui, toutes les communications littéraires seront accueillies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du premier de l'An

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits. — A l'occasion des Fêtes du premier de l'An, les billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général délivrés les 31 Décembre 1887; 1^{er}, 2, 3, et

4 janvier 1888 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du jeudi 5 janvier.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électromédical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris. M. MARIE jeune, fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le mardi 3 janvier (foire), de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Ambassadeurs. Ensuite à Montauban, les 4 et 5, Hôtel de l'Europe. M. MARIE reviendra à Cahors, le 1^{er} juillet prochain.

M. MARIE vient visiter cette région depuis 16 ans: il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes combiner, exécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

BOURSE. — Cours du 26 déc.

3 0/0.....	81 20
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	85 35
4 1/2 0/0 ancien.....	107 25
4 1/2 0/0 1883.....	107 20

Dernier cours du 26 déc.

Actions Orléans.....	1,313 75
Actions Lyon.....	1,238 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	404 80
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	295 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	356 00

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
ÉMISSION
de 230,000 BONS de 100 fr.
AVEC LOTS

(Arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887)
Remboursement de tous les Titres à 200 FRANCS au moins.

Capital remboursé, LOTS et PRIMES
57,650,400 francs.

MONTANT TOTAL DES LOTS
11,888,000 Francs

Dont 101 Lots de 100,000

LE PRIX D'ÉMISSION DE 100 FRANCS

Sera payable de la manière suivante :
20 francs en souscrivant,
20 — à la répartition,
20 — du 10 au 15 avril 1888,
20 — du 10 au 15 août 1888,
20 — du 10 au 15 décembre 1888.

Les libérations totales seront admises à toute époque.
Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 mars 1888

La somme nécessaire au remboursement des titres et au paiement des lots, sera employée par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE en prêts hypothécaires et communaux.

L'émission a pour objet de permettre la liquidation des Loteries de Marseille, de Toulon et de Nice et de la Loterie Coloniale.

Pour les détails, voir le prospectus.

Souscription publique le Mercredi 28 Décembre 1887
Au CRÉDIT FONCIER, rue des Capucines, 19;
Au Comptoir d'escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Société générale, rue de Provence, 54;
Au Crédit industriel, rue de la Victoire, 72;
Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19;
A la Société de Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;

A la Banque d'escompte de Paris, place Ventadour;

Dans les Agences et Succursales, et chez les correspondants des Sociétés ci-dessus.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Les souscriptions par listes ne sont pas admises

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

La Caisse Générale d'Épargne et de Crédit, 116, place Lafayette, à Paris, reçoit dès à présent les souscriptions aux Bons à Lots.

ÉTUDE

De M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n° 7

VENTE
PAR VOIE DE
LICITATION

En trois lots
AVEC
ADMISSION DES ÉTRANGERS

Fixée au samedi vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, et pardevant M. Fieuzal, Juge, commis à ces fins.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, expédié et signifié.

Et à la requête de M. Jean Conquet, propriétaire et ancien négociant, domicilié à Cahors, lequel constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénelon, n° 7.

Contradictoirement avec :
1^o M. Albert Bouyssou, domicilié à Bordeaux rue de la Chartreuse, n° 37.

2^o M. Henri Fumat, demeurant et domicilié à Condom (Gers).

3^o M. François Fumat, conducteur des Ponts et Chaussées, demeurant et domicilié à Mirande, pris comme tuteur du sieur Paul Fumat, son fils mineur, ayant pour avoué constitué M^e Talou, demeurant à Cahors.

4^o Dame Jeanne Marie Bouyssou, sans profession, épouse de M. Pierre Ballet, marchand de fourrages et ce dernier domiciliés ensemble à Bordeaux, rue de la Chartreuse, n° 37.

5^o M. Jean Durand, aîné, propriétaire, directeur du comptoir de la Gironde, domicilié à Bordeaux, rue du Loup, n° 90, ayant pour avoué constitué M^e Mazières.

Il sera procédé à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Cahors, devant M. Fieuzal, Juge audit Tribunal, commis à ces fins, au Palais de Justice, le **samedi vingt-un janvier** mil huit cent quatre-vingt-huit à la mise aux enchères et adjudication, en trois lots, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au rapport de l'expert et Lotissement.

Désignation :

ARTICLE PREMIER

Une maison et cour sises à Cahors, rue Feydel, le tout compris au plan cadastral, section N, sous le numéro 794, pour un sol de un are, quatre-vingts centiares, confrontant avec la rue Feydel, de sa façade principale, avec ancienne propriété Audoury ou autres, sur le derrière; avec maison Andrieu d'un bout, avec rue du Château d'autre bout.

Cet immeuble est très spacieux et fait coin à la jonction des deux rues, du Château et Feydel avec l'aspect de vieille construction, il présente deux façades extérieures : La principale se développe le long de la rue Feydel sur une longueur de vingt-sept mètres, dix centimètres, l'autre donne sur la rue du Château et y comprend huit mètres dix centimètres.

Le bâtiment se compose de deux corps d'habitation séparés par la cour, l'un attenant M. Andrieu, l'autre joignant la rue du Château.

La cour a son issue sur la rue Feydel par un grand portail. Un vaste escalier en pierre jusqu'au premier étage, en bois à la suite, part immédiatement après la baie gauche du portail de la cour, en entrant, et s'élève jusqu'aux combles en desservant les étages au moyen de galeries commodément disposées.

Le corps d'habitation, attenant la rue du Château, comprend un rez-de-chaussée, un entre-sol, deux étages et les greniers au-dessus et il se compose :

Au rez-de-chaussée, d'un magasin prenant accès sur la rue du Château, de deux pièces d'habitation, d'une petite cave et d'un réduit où se prend le passage pour la communication avec la cour.

Vient au-dessus l'entresol à l'usage des débarras.

Au premier étage : d'une vaste chambre éclairée par deux fenêtres sur chaque rue et d'une pièce à l'usage de cuisine sur la galerie.

Au deuxième étage : de quatre chambres dont une obscure et d'une cuisine, sur la galerie; viennent ensuite les greniers en bon état.

Le tout est briqueté.

L'autre corps d'habitation attenant la maison Andrieu, comprend une cave en sous-sol, voûtée, deux étages et grenier, le tout dans les dispositions suivantes :

La cave en sous-sol correspond au magasin du rez-de-chaussée et a sa communication avec la cour par un escalier en pierre.

Au rez-de-chaussée sont un magasin donnant sur la rue Feydel, des réduits à droite du portail de la cour, en entrant, et un passage couvert.

Au premier étage : deux chambres éclairées par deux fenêtres sur la rue, une cuisine sur la cour, une chambre noire derrière la cuisine; autre petite pièce à l'usage de cuisine sur la galerie.

Au deuxième étage quatre pièces dont une cuisine sur la galerie.

Le premier étage est planchéié le reste est briqueté.

Ce corps de bâtiment est desservi, aux divers étages, au moyen de galeries donnant sur la cour et ayant leur communication avec l'escalier décrit et compris dans la première partie du bâtiment.

La cour, au milieu des deux parties de l'habitation, prend son entrée par un grand portail sur la rue Feydel et s'enfonçant jusqu'à la limite opposée; elle y mesure entre elles une longueur de sept mètres, quatre centimètres.

ARTICLE DEUXIÈME

Une vigne située au lieu dit Plaine de Labarre, entre MM. Cangardel et Lachaise aboutissant d'un bout au chemin de Mothecave et d'autre bout à la route de Cahors à Paris, formant le numéro 1251 du plan cadastral, section C, contenant quinze ares.

ARTICLE TROISIÈME

Une vigne perdue, sise au lieu dit Mothecave, comprise au plan cadastral, section C, sous l'entier numéro 1574 et partie de 1269, contenant un hectare, quinze ares, cinquante centiares confrontant avec MM. Gibert, M^{me} veuve Séval, MM. Pelet et Lacoste.

La servitude de passage s'exerce chez MM. Gibert et Iche, à partir de l'ancienne route de Paris.

Lotissement

Premier lot

Le premier lot se trouvera composé de partie de l'article premier précité, comprenant la maison de la rue Feydel.

Il comprendra : **le corps de bâtiment attenant la rue du Château, avec portion de cour y attachée.**

Deuxième lot

Le deuxième lot sera composé de la partie restante dudit article premier.

Il comprendra : **le corps de bâtiment attenant la maison Andrieu, avec portion de cour y attachée.**

La ligne divisoire entre ces deux lots sera établie sur la cour et coupera en travers d'une limite à l'autre.

Elle partira ainsi de la rue Feydel et de la baie droite en entrant, du portail, qui existe tout à côté de l'escalier de desserte, et aboutira à la limite opposée, de manière à former exactement perpendiculaire au mur de face qui longe ladite rue.

Cette division sera pour haut et bas; elle coupera les galeries.

Le deuxième lot attenant Andrieu, aura à s'aménager une entrée sur la rue et un escalier; le portail d'entrée et l'escalier existant devant être dépendances exclusives du premier lot.

Attenant la ligne divisoire indiquée sur la cour, il devra être construit en maçonnerie et avec mortier de chaux et sable, à frais communs, un mur de clôture jusqu'à la hauteur de deux mètres. Ce mur où il ne saurait être créé jours, ni vues d'aucune espèce, ni dans son exhaussement éventuel, aura à sa base une épaisseur de cinquante centimètres, prise en entier à droite de la ligne, c'est-à-dire sur le lot supérieur attenant Andrieu; il sera mitoyen et celui des communistes qui le trouverait utile aura la faculté de l'exhausser à ses frais, sans être tenu à indemnité au profit de l'autre.

Troisième lot

Le troisième lot se composera de :

1^o La vigne située à « Plaine de Labarre » numéro 1,251, ci-dessus désignée dans l'article deuxième.

2^o La vigne située à « Mothecave », numéro 1,269 P et 1,274, section C, désignée dans l'article troisième, ci-dessus.

Mises à prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

PREMIER LOT

Deux mille six cents francs, ci. 2,600 fr.

DEUXIÈME LOT

Trois mille quatre cents francs, ci. 3,400 fr.

TROISIÈME LOT

Trois mille francs, ci. 3,000 fr.

En sus des charges.
Les frais, ceux d'ordre et de purge inscrite exceptés, seront payables par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-quatre décembre 1887.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Le **ROBOUYVEAU-LAFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le **ROB BOUYVEAU-LAFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcers, Tumeurs, Gommès, Ecostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofuleuse* et la *Tuberculose*. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{en}, 102, r. Richelieu, Succ^{or} de BOUYVEAU-LAFECTEUR.

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

THERMES
DE
CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

DU
Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.).
Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 80. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

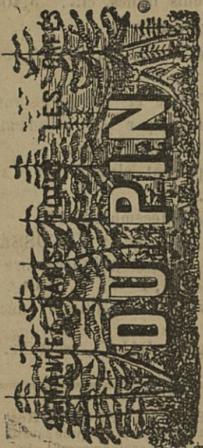
Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Médaille d'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membre de l'Association nationale. Inventeurs à Périgueux

PERIGUEUX

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeois de Ségnin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE et ELIXIR LEUCODON" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET COMPRENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 9 centimes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

et un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

PARIS 64, Rue de Rennes, 64

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Latham, député de la Seine; H. Laurent, examinateur Supplément; Dr M. L. Mabit, directeur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.